

Annexe 1-b : Schéma de relations entre les acteurs de la Sécurité Civile, Météo-France et les services en charge de la prévision des crues

Ces tableaux récapitulent les interlocuteurs respectifs de la Sécurité Civile, de Météo-France et des services en charge de la prévision des crues. Il précise les conditions de leurs contacts.

1/ Interactions Météo-France - Sécurité Civile

	CNP	CMIR	CMT
COGIC	<p>CNP appelle COGIC si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de changement de vigilance orange ou rouge (tous phénomènes, vers l'aggravation ou vers l'amélioration) - vigilance jaune lorsque les phénomènes sont potentiellement dangereux mais resteront très localisés et peuvent conduire à une mobilisation locales des moyens de sécurité civile (orages/fortes pluies) - écart entre la prévision précédente et la situation actuelle (observée ou prévue) avec impact significatif sur la sécurité <p>COGIC appelle CNP si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il a connaissance d'un événement majeur relevant de la sécurité civile et associé à la météorologie constaté sur le terrain. 	N/A	N/A
COZ	N/A	<p>CMIR appelle COZ si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de changement de vigilance orange ou rouge (tous phénomènes, vers l'aggravation ou vers l'amélioration) - vigilance jaune lorsque les phénomènes prévus sont potentiellement dangereux mais 	N/A

		<p>resteront très localisés</p> <ul style="list-style-type: none"> - écart entre la prévision précédente et la situation actuelle (observée ou prévue) avec impact significatif sur la sécurité <p>COZ appelle CMIR si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il a connaissance d'un événement majeur relevant de la sécurité civile et associé à la météorologie constatée sur le terrain. <p>Pendant la période de fermeture du/des CMT, CMIR et COZ s'assurent que les préfectures concernées sont prévenues</p>	
Prefecture	N/A	<p>Préfecture appelle CMIR pendant la fermeture du CMT si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle a connaissance d'un événement majeur relevant de la sécurité civile et associé à la météorologie constaté sur le terrain. 	<p>CMT appelle Préfecture de jour si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de changement de vigilance orange ou rouge (tous phénomènes, vers l'aggravation ou vers l'amélioration) - vigilance jaune lorsque les phénomènes prévus sont potentiellement dangereux mais resteront très localisés - écart entre la prévision précédente et la situation actuelle (observée ou prévue) avec impact significatif sur la sécurité. <p>Préfecture appelle CMT de jour si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - elle a connaissance d'un événement majeur relevant de la sécurité civile et associé à la météorologie constaté sur le terrain.

2/ Interactions Sécurité Civile - Services en charge de la prévision des crues

	SCHAPI	SPC
COGIC	<p>SCHAPI appelle COGIC si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de changement de vigilance crues orange ou rouge (vers l'aggravation ou vers l'amélioration) - écart significatif entre la prévision hydrologique précédente et la situation actuelle (observée ou prévue) <p>COGIC appelle SCHAPI si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il a connaissance d'un événement majeur relevant de la Sécurité Civile et associé à des crues constatées sur le terrain. 	
COZ	Les COZ sont en relation avec le SCHAPI	
Préfecture		<p>SPC appelle Préfecture si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de changement de vigilance crues orange ou rouge (vers l'aggravation ou vers l'amélioration) - écart significatif entre la prévision hydrologique précédente et la situation actuelle (observée ou prévue) <p>Préfecture appelle SPC si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il a connaissance d'un événement relevant de la Sécurité Civile et associé à des crues constatées sur le terrain.

3/ Interactions Météo-France – Services en charge de la prévision des crues (tableau donné à titre indicatif³)

	CNP	CMIR	CMT
SCHAPI	<p>CNP appelle SCHAPI si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de vigilance orange ou rouge fortes précipitations ou orages - écart significatif entre la prévision précédente et la situation pluviométrique actuelle, observée ou prévue, - tout autre événement susceptible d’avoir un impact significatif sur la situation hydrométéorologique <p>SCHAPI appelle CNP :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si éventualité de passage en orange ou rouge crues 	N/A	N/A
SPC	N/A	<p>CMIR appelle SPC si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de vigilance orange ou rouge fortes précipitations ou orages - écart significatif entre la prévision précédente et la situation pluviométrique actuelle, observée ou prévue, - tout autre événement susceptible d’avoir un impact significatif sur la situation hydrométéorologique <p>SPC appelle CMIR si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - éventualité de passage en orange ou rouge crues - écart significatif entre la prévision et la situation hydrologique observée ou prévue 	<p>Pas de consignes particulières mais les SPC ont déjà des contacts ponctuels avec les CMT ou certains CMT de leur territoire</p>

³ Des mesures complémentaires peuvent être mises en place entre Météo-France et le SCHAPI.